



A / FRAIS DE DOSSIER

Les frais de réinscription (arrhes) sont versés une fois dans l'année (facture de janvier). Ils seront remboursables jusqu'au 3 avril dernier délai.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

L'assurance scolaire (Mutuelle St Christophe) est incluse dans ces frais de dossier.

<u>MATERNELLES & PRIMAIRES</u> <u>REINSCRIPTION</u>	1 enfant	98 €
	2 enfants	140 €
	3 enfants	190 €
<u>1^{ère} INSCRIPTION</u>	1 enfant	130 €
	2 enfants	160 €
	3 enfants	205 €

B / CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au Caractère Propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

<u>MATERNELLES & PRIMAIRES</u>	Montant de la contribution familiale par enfant (10 mois) gratuit pour le 3 ^{ème} enfant.	71,50 € / mois
---	--	----------------

C / PRESTATIONS DIVERSES

<u>ALBUMS, LIVRES ET LIVRETS</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cycle II</u> : albums et livrets (en 1 fois) • <u>Cycle III et CE2</u> : Livres de littérature (en 2 fois) 	22 € / an 38 € / an
FACULTATIF :		
<u>ANGLAIS CAP ENGLISH</u>	Pendant la pause méridienne ou après la classe MS et GS (une demi-heure par semaine) Du CP au CM2 (une heure par semaine)	100€ / an 225€ / an
<u>PHOTOS</u>	Les photos individuelles et de classe se font au mois d'octobre.	En fonction de vos choix sur le site du photographe
<u>Cotisation APEL</u>	Une cotisation par famille.	20 € / an

D / RESTAURATION (Sous réserve d'augmentation imposée par le prestataire)

<u>MATERNELLES & PRIMAIRES</u>	Prix mensuel lissé (pour 4 repas par semaine)	93,80 € chaque mois soit 6.70 € le repas
	Repas exceptionnel	7.90 €

E / GARDERIE

<u>MATERNELLES & PRIMAIRES</u>	Entre 7 h 30 et 8 h20 Entre 17h et 18h .Au-delà de 18h chaque quart d'heure entamé coutera 5 euros	1.20 € / matin 2.40 € / Soir
---	---	---------------------------------

F / IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante, ou de résilier le contrat en cours d'année.

Je soussigné(e) Mr Mme
Parent(s) de l'enfantpour la classe de

Date et signatures précédées de la mention 'lu et approuvé'